

## L'édito

### La force du collectif

Après la « trêve olympique » imposée par le président de la République, ce dernier a fini par nommer un gouvernement, loin de répondre aux attentes et espoirs suscités par le résultat des élections législatives. Nous avons donc une nouvelle ministre, bien décidée, pour paraphraser ses propos à nous « conduire vers la lumière sur le chemin de l'espérance » (!). Mme Genetet a déjà pu faire la démonstration qu'elle ne maîtrise absolument pas les enjeux et qu'elle ne connaît pas ses dossiers. Sa lettre de mission est claire : poursuivre la politique de ses prédécesseur-es : Choc des savoirs, SNU, uniforme, ..., même le budget d'austérité ne suffit pas pour abroger ces réformes.

Ce qui se poursuit ici c'est une casse méthodique et déterminée de notre statut, de nos métiers, de toute perspective d'émancipation par l'école de l'ensemble de la jeunesse. Les ministres successif-ves légitiment cette destruction par l'idée que le système fonctionne mal. Les cours manqués, les résultats des élèves, le harcèlement scolaire, il s'agit là d'enjeux centraux évidemment, mais pour y apporter une réponse il faut prendre à bras le corps les vraies difficultés : le problème structurel de recrutement, le déclassement salarial historique des personnels, le chiffre record des effectifs par classe...

Pour la deuxième fois en cette rentrée, le SNES-FSU, grâce aux nombreuses remontées de terrain, réussit à faire la démonstration que NON, il n'y a pas un-e enseignant-e devant chaque classe.

A tous les niveaux, les militant-es du SNES-FSU interviennent pour imposer que soient traités les enjeux concrets de la rentrée, pour nos métiers et

nos conditions de travail. Nous exigeons une revalorisation des salaires et des pensions qui ne peut passer par des primes et des indemnités, un allègement des effectifs par classe et l'abandon des 4000 suppressions de postes prévues pour 2025. Ce sont les conditions essentielles pour des services publics forts et protecteurs des statuts pour les fonctionnaires comme pour les non titulaires.

Les informations et les analyses rigoureuses de la situation, vous les trouvez dans les publications du SNES-FSU. Parce que nous sommes présentes partout dans les établissements, comme enseignant-e-s, CPE, PSY-EN, AESH, AED, nous, militant-e-s du SNES-FSU sommes en capacité de fournir des remontées de situation comme des propositions concrètes qui rassemblent l'ensemble des personnels mais aussi de remise en question et d'évolution de nos mandats. Les congrès départementaux de la FSU qui auront lieu en décembre et janvier en seront une des occasions majeures.

Le soutien et l'accompagnement, individuels comme collectifs, à l'échelle de l'établissement ou de l'ensemble de la profession, seul le SNES-FSU est en capacité de le proposer. Mais cette force tient avant tout au soutien de la profession, c'est par vos adhésions que nous pouvons poursuivre le travail et mener nos combats.

Face aux attaques sans précédent que nous subissons, la seule réponse est collective, rejoignez-nous, syndiquez-vous au SNES-FSU !

■ Marion Chopinet & Ramadan Aboudou  
Co-Secrétaires Académiques



## Sommaire

### p.2 Vie syndicale

- Section académique – Qui fait quoi ?
- Permanences syndicales

### p.3 Le Pacte, c'est non !

- Le pacte : outil de destruction statutaire et du Service Public
- Mise en oeuvre du RCD : entre pression improvisation et désorganisation

### p.4 Politiques éducatives

- De la cacophonie à l'indigence des moyens !
- Focus sur les Vies scolaires
- Non à la formation continue hors temps de service !

### p.5 Actualité carrière

- Protection Sociale :  
De quoi parle-t-on vraiment ?
- Mutations inter-académiques
- Rendez-vous de carrière :  
Contestation et saisie de la CAPA

### p.6 Actualité catégories

- TZR et RCD
- AESH : Avancées, enjeux et perspectives
- Non-titulaires : Affectations chaotiques
- Psy-EN : Des élèves non affecté-es toujours trop nombreux-ses !

### p.7 Du côté de la FSU

- Une année de congrès
- Focus sur les Retraité-es
- Le SNES-FSU, syndicat féministe
- Lutte contre les idées d'extrême-droite

### p.8 Formation syndicale

- Programme 2024-2025 du SNES-FSU d'Aix-Marseille

## Vie Syndicale

### Joindre le SNES-FSU Aix-Marseille

Les militants et militantes du SNES-FSU vous accueillent

du lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h30

➡ par téléphone :

04.91.13.62. 81/82/84

➡ par courriel : s3aix@sn.es.edu

➡ sur place :

SNES-FSU AIX-MARSEILLE  
12 Place du général De Gaulle  
13001 MARSEILLE

#### Permanences spécifiques :

- ➡ **AED** : MARDI après-midi
- ➡ **AESH** : MERCREDI après-midi
- ➡ **CPE** : LUNDI après-midi
- ➡ **Non-titulaires** : JEUDI après-midi
- ➡ **PsyEN** : MERCREDI après-midi
- ➡ **TZR** : MARDI après-midi
- ➡ **Retraite** : JEUDI après-midi (sur RDV)
- ➡ **Santé** : LUNDI après-midi & JEUDI après-midi
- ➡ **Stagiaires** : TOUS les après-midis

## SNES Aix-Marseille - Qui fait quoi ?

Suite aux élections internes de mai 2024, les instances nationales et académiques ont été renouvelées. Voici les responsables élu-es et de secteurs pour l'académie :

#### Co-Secrétaires Académiques

Ramadan Aboudou  
Marion Chopinet,

#### Secrétaires Académiques adjoints

Nicolas Bernard-Hayrault  
Maria Ignacio  
Salima Ouannaï,

#### FTS / Trésorerie

Mélody Martin  
Guilhem Paul

#### Sections Départementales

##### S2-13

Nicolas Bernard-Hayrault  
Sophie Bietrix  
Elise Kahlat  
Anne-Sophie Sidani

##### S2-04

Eric Gauthier  
Anne-Marie Lasfargues  
Lionel Lasfargues

##### S2-05

Philippe Brenier  
Yann Defontaine

##### S2-84

Aurélia Dessalles  
Mélanie Le Guilloux  
Salima Ouannaï

Le **Bureau académique**, pour le mandat 2024-2027, est composé de

R. Aboudou, N. Bernard-Hayrault, M. Chopinet, Y. Defontaine, E. Gauthier, M. Ignacio, M. Le Guilloux, M. Martin, S. Ouannaï, G. Paul, A. Sandamiani, J. Melère, F. Balliot, S. Bartet, A. Buccieri, P. Brenier, A. Dessalles, C. Giraud, E. Kahlat, A-M. Lasfargues, P. Prigent, A-S. Sidani, J. Weisz, M. Alauzet.

#### Communication / Publications

FTS, Ramadan Aboudou, Maria Ignacio, Salima Ouannaï, Anne-Sophie Sidani

#### Emploi - Statuts - Carrières

Anne-Sophie Sidani, Mélody Martin, Angélique Muniga, Romain Rouzaud, Julien Weisz

#### Catégories

- **Psy-ÉN** : Anna Buccieri
- **CPE** : Ramadan Aboudou, Idrissa Diagola
- **AED** : Elise Kahlat, Juliette Pioli
- **AESH** : Idrissa Diagola, Elise Kahlat
- **Non-titulaires** : Jocelyne François

**Santé** Alain Durante, Maria Ignacio

**Collèges** Nicolas Bernard-Hayrault

**Lycées** Maria Ignacio, Salima Ouannaï

#### Stagiaires - Entrée dans le métier

Léa Comushian, Idrissa Diagola, Mélody Martin, Romain Rouzaud

**Contenus** Marion Chopinet

#### Formation syndicale

Salima Ouannaï

#### Retraites / Retraité-e-s

Annie Sandamiani

■ Mélody Martin



## Le Pacte, c'est non !

# Le pacte : outil de destruction statutaire et du Service Public

Le pacte soulève des préoccupations importantes concernant l'évolution de la fonction publique de carrière vers un modèle d'emploi qui met en avant la flexibilité et la rémunération conditionnée, en opposition à la stabilité et à l'avancement automatique traditionnellement associés à la carrière de fonctionnaire.

Travailler plus et être rémunéré-e pour ce travail n'est pas une revalorisation. Or le Pacte est présenté comme le second volet de celle promise par Emmanuel Macron. La promesse d'augmentation inconditionnelle de 10% n'est pas tenue avec le Socle. Le Pacte n'y change rien.

Les primes et les missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre car elles sont plus favorables aux hommes. Les chiffres du ministère montrent que les femmes touchent moins d'IMP, d'HSE

et d'HSA. Le Pacte est donc contraire à la lutte contre ces inégalités.

Cette logique remet en question plusieurs principes fondamentaux, notamment le droit à une progression équitable basée sur l'ancienneté et les qualifications et va renforcer le contrôle hiérarchique et la pression sur les agents, en liant plus étroitement leur rémunération aux tâches accomplies et aux missions acceptées.

C'est un moyen de pousser les agents à accepter des conditions de travail moins favorables en échange « d'avantages » immédiats.

**Le SNES et la FSU défendent l'idée que le financement et la réalisation des missions de service public devraient être garantis** indépendamment des logiques qui découlent du pacte puisqu'elles compromettent la qualité et l'égalité d'accès aux services publics, en les rendant dépendants des lettres de missions plutôt que d'une logique de service à la collectivité.

Nous continuerons à défendre notre vision d'une fonction publique fondée sur la stabilité, l'équité et la liberté pédagogique en opposition à une logique de contractualisation et de contrôle accru, qui pourrait nuire à l'essence même des missions de service public.

■ Ramadan Aboudou



## Mise en oeuvre du RCD : entre pression, improvisation et désorganisation

**Face à l'échec du Pacte, seulement 11% de part RCD consommées dans notre académie, le ministère missionne les chef-fe-s d'établissement : faire signer du pacte à tout prix !**

Les chef-fes d'établissement (CE) ont la responsabilité d'organiser le remplacement de courte durée (RCD), le ministère met à leur disposition un guide pour faciliter voir imposer le RCD.

Les CE sont incité-e-s à mobiliser tous les moyens disponibles pour couvrir les RCD : enseignant-e-s pas forcément de la même discipline, professeur-e-s documentalistes, AED pour surveiller

des « séquences pédagogiques numériques » ou encore TZR sans service complet. Le guide préconise des outils pour faciliter les RCD comme l'optimisation des emplois du temps, le partage des ressources et les progressions communes. Les équipes sont encouragées à proposer des « séquences pédagogiques aisément mobilisables » pour que les enseignant-e-s soient facilement remplaçables !

***Le RCD relève d'un non sens pédagogique, remet en cause notre liberté pédagogique et le sens même des nos métiers !***

Les CE doivent réduire les absences liées à l'établissement en limitant le

nombre de sorties / voyages scolaires voire en les conditionnant au rattrapage des cours comme pour les formations. Inacceptable quand d'après le ministère nous travaillons plus de 43 heures par semaine, c'est une attaque grave contre notre statut et notre temps de travail ! Le guide préconise même de proposer l'auto-remplacement pour des absences de droit comme une HIS, un rdv médical pendant la grossesse, un décès...

Nous continuons à dénoncer et refuser le RCD qui dégrade profondément nos métiers, rien ne nous oblige à l'accepter !

■ Salima Ouannai

## Politiques éducatives

### Non à la formation continue hors temps de service !

**D'après le ministère, nous travaillons déjà 43 heures par semaine, pas suffisant ?**

Le ministère semble ignorer que nos jours de travail ne se résument pas à nos jours de cours. Les temps de préparation, correction, réunion... constituent déjà une charge lourde pour des personnels assez épuisés.

Imposer la formation continue le soir, le mercredi ou pendant les vacances relève de la volonté d'accroître notre temps de travail.

**La formation continue doit s'exercer sur le temps de service et sans condition !**

Le ministère conseille aux chef-fe-s d'établissement de mettre en place des remplacements de cours notamment avec le RCD prévu par le Pacte. Les personnels sont en droit de refuser ce chantage : rien dans leur obligation de service ne les y contraint.

Le ministère envisage de rendre obligatoire la formation continue et de la prendre en compte dans les carrières des enseignant-e-s. Ce projet est une atteinte grave à notre statut, notre temps de travail et nous nous y opposerons fermement.

■ Marion Chopinet & Salima Ouannai

### FORMATION EN DEHORS DU TEMPS DE SERVICE :

- ATTAQUE CONTRE LE DROIT A LA FORMATION
- ATTAQUE CONTRE NOTRE STATUT
- ACCROISSEMENT DE NOTRE TEMPS DE TRAVAIL



Temps de travail d'un.e enseignant.e



## De la cacophonie à l'indigence des moyens !

### Choc des savoirs : Une rentrée sous haute tension dans les collèges !

A la rentrée 2024, rien ne va !

Les collèges se sont débrouillés avec les groupes de niveau. Parfois, la pression a permis que rien n'ait lieu, souvent on a réussi à tenir sur l'hétérogénéité totale ou partielle... Mais, partout on sent les dysfonctionnements qui grimpent... jusqu'à 5 emplois du temps nouveaux en quinze jours ! Et plus il y a de groupes, plus il y a de chaos...

Si on ajoute à ça les manques d'AED dans les vies scolaires, les manques d'AESH, les manques d'enseignant-es, les pressions pour une progression commune imposée, la pression pour le RCD, la rentrée laisse certains collèges, certain-es collè-gues au bord de l'implosion...

En un mois, ce sont plusieurs collèges qui ont sollicité les autorités académiques ou départementales pour régler des situations d'insécurité, de

climat scolaire, de manques de moyens et d'inclusion sous tension !

A Marseille, l'insécurité aux abords de plusieurs collèges exige un vrai investissement dans des politiques sociales et éducatives pour que les solutions sécuritaires à court terme deviennent enfin inutiles !

Ce sont autant de collèges qui luttent pour avoir des moyens à la hauteur des enjeux, des conditions de travail décentes !

**Le SNES-FSU continuera de soutenir toutes les équipes qui se mobilisent et continue de réclamer un plan d'urgence pour les collèges de notre académie... avant que tout n'implose...**

■ Nicolas Bernard-Hayrault

### Focus sur les Vies Scolaires

#### Retrouver de vrais moyens dans un contexte difficile

Le département des Bouches du Rhône connaît une escalade des violences liées notamment au narco-trafic.

L'école n'est pas épargnée puisque des impacts de balles ont été retrouvés sur les murs d'un collège, une voiture s'est écrasée sur la devanture d'un établissement scolaire après un assassinat...

La question de la sécurité revient donc dans les discussions et il est important de se préserver du sécuritaire et de demander des comptes à l'administration sur plusieurs points :

- Le redéploiement des moyens AED en cette rentrée qui a été fait au détriment de l'éducation prioritaire et des internats.
- Le plan Charlemagne qui a doté les collèges de portiques coûteux, dysfonctionnels et qui ne permettent pas de lutter efficacement contre les intrusions.

Il est urgent de retrouver un taux d'encadrement qui corresponde aux besoins de nos élèves en nombre d'AED et de CPE, dans une académie déficitaire sur ces points et d'avoir une réflexion plus aboutie sur les personnels vie scolaire et leurs conditions de travail.

**Le SNES-FSU continuera de réclamer des créations de poste de CPE et d'AED permettant d'assurer de vraies missions éducatives et de privilégier les moyens humains aux mesures cosmétiques du tout-sécuritaire.**

■ Juliette Pioli & Ramadan Aboudou

## Actualités - Carrière

# Protection Sociale : de quoi parle-t-on vraiment ?

Notre système de protection sociale repose sur des dispositifs solidaires et collectifs qui charpentent notre République sociale. Déjà attaqués par les précédents gouvernements macronistes, la casse de ces dispositifs se poursuit à bas bruit, sous couvert « d'efforts nécessaires », de « dette insupportable » :

- affaiblissement de la Sécurité Sociale,
- menaces sur le lien entre traitement indiciaire et pension,
- rupture des solidarités inter-générationnelles à travers la protection sociale complémentaire en santé.

Si la prise en compte du régime indemnitaire (prime de résidence, NBI, HSA...) à hauteur de 33% la première année d'un CLM, puis le passage à 60% à la fois du traitement indiciaire et du régime indemnitaire les deux années suivantes représente une avancée,

l'ensemble des assuré-es (actif-ves et retraité-e-s) va subir le glissement des remboursements de la sécurité sociale vers les « mutuelles » :

La Sécurité Sociale ne rembourserait plus que 60% du prix de la consultation, la part des mutuelles passerait de 30 à 40%, ce qui pèserait sur les cotisations aux mutuelles, dont l'augmentation des tarifs pour 2025 est déjà annoncée entre 6 et 10%. Les marchés remportés par l'entreprise Alan, financée par des fonds de pension, dans plusieurs ministères augure mal de la place de la mutuelle historique MGEN.

**La seule voie pour garantir la justice en matière de santé est le remboursement à 100% des soins prescrits par la seule Sécurité Sociale, le 100% Sécu porté par le SNES et la FSU.**

■ Annie Sandamiani & Alain Durante



### **Rendez-vous de carrière** N'hésitez pas à saisir la CAPA pour contester l'avis final !

**Vous avez eu une réponse négative à votre recours sur l'avis final de votre rendez-vous de carrière ?**

**N'hésitez pas à contester en saisissant la CAPA, vous avez de bonnes chances d'obtenir gain de cause !**

En effet, l'an dernier, 152 collègues ont effectué un recours sur leur avis final. 32 ont reçu une réponse favorable.

Sur les 120 dossiers restants, 85 ont saisi la CAPA et 57 d'entre eux ont eu leur avis réhaussé.

**Les interventions de la FSU ont ainsi permis la réévaluation de 67 % des situations,** vous avez donc un réel intérêt à aller au bout de la démarche !

Pour cela, il faut le faire dans les 30 jours qui suivent la réponse défavorable au recours par mail auprès de la DIPE ([ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr))

■ Romain Rouzaud

### **Mutations inter-académiques**

#### **Ouverture du serveur du 6 au 27 novembre 2024**

Le ministère a repoussé à 2026 la refonte globale des règles de mutations initialement prévue cette année. Pour autant, il nous a été présenté en juillet un projet 2025 bancal, basé sur une simplification des règles, motivé par le manque de personnels dans les rectorats. Nos interventions ont poussé le ministère à revoir ce projet en septembre qui, s'il présente des améliorations, comporte toujours des incohérences, notamment pour certaines situations familiales. Le vote contre unanime au CSA-MEN du 9 octobre devrait conduire le ministère à revoir une nouvelle fois sa copie avant novembre.

**Venez nombreuses et nombreux aux stages mutations inter du SNES FSU pour connaître les évolutions des règles, élaborer vos stratégies de vœux, et être accompagné-es tout au long du processus de mutations.**

■ Julien Weisz

**Vous trouverez la liste des dates des stages en p.8. Pour recevoir le lien visio, inscrivez-vous sur le site.**



## Actualités - Catégories

### TZR

#### Peut-on imposer du RCD dans le RAD ?

Dans l'attente d'un remplacement, les TZR doivent avoir un emploi du temps (EDT) hebdomadaire fixe dans leur RAD, correspondant à leur ORS, sur des activités pédagogiques dans leur discipline (*soutien, dédoublements, co-interventions, aide aux devoir...*).

Cet EDT doit donner lieu à la signature d'un état de service (ventilation de service : VS) notifiant par exemple les classes concernées. C'est cette VS qui sera protectrice, non seulement pour la reconnaissance d'un accident du travail éventuel, mais c'est également cet EDT qui pourra prémunir le ou la TZR d'une demande de RCD de la part du ou de la chef-fe d'établissement.

**En effet, l'EDT dans le RAD étant complet, aucun RCD ne peut être imposé aux TZR, conformément aux textes ministériels.**

■ Julien Weisz

### Non-titulaires

#### Affectation : une gestion toujours chaotique

Les conditions d'affectation ne cessent de se dégrader :

- recrutement en CZR, hors barème au détriment de l'accès au CDI de certain-es collègues,
- changement de RAD privant les CDI de leurs indemnités kilométriques, non réemploi malgré les besoins, ou dans les CIO, réemplois forcés vers le 1er degré
- ...

**autant de dérives dénoncées par le SNES.**

Reçu-es en audience au rectorat fin septembre, nous avons appris que les CZR ne seraient plus proposés, y compris sur le plan national, faute de budget conséquent.

■ Jocelyne François

### AESH

#### Avancées, enjeux et perspectives !

Les Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) ont vu leur statut et leurs conditions de travail évoluer. Ces avancées, bien que significatives, sont loin de répondre aux enjeux de reconnaissance et de dignité auxquels les AESH sont en droit de prétendre.

L'un des principaux progrès réalisés ces dernières années est la possibilité pour les AESH de prétendre à un CDI.

Sur le front de l'organisation du travail, malgré les progrès législatifs, les conditions de travail des AESH restent souvent très difficiles, notamment en ce qui concerne la gestion de la pause méridienne.

Le temps de travail des AESH est réparti sur 41 semaines, dont 36 semaines en classe et **5 semaines pour des activités connexes.**

Il est essentiel que cette organisation soit respectée et que les AESH

puissent faire valoir leurs droits à un emploi du temps équilibré et respectueux de leur bien-être.

Les formations proposées dans le cadre du PAF 2024-2025 sont accessibles aux AESH, qui peuvent s'y inscrire via leur espace personnel académique.

Une autre avancée importante concerne la prime REP+, qui est désormais accessible aux AESH travaillant dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Ces structures, visant à faciliter l'accompagnement des élèves en situation de handicap, sont en cours de déploiement dans l'académie.

**Une vigilance s'impose quant à leur utilisation.** Il est en effet crucial que ces dispositifs ne soient pas détournés de leur finalité pédagogique pour des raisons purement financières, en particulier en ce qui concerne le rôle des MDPH, qui risquent de voir leur mission d'accompagnement contournée.

■ Idrissa Diagola



### Psy-EN

#### Des élèves non affecté-es toujours trop nombreux-ses !

Comme à chaque rentrée scolaire, les CIO et les Psy-EN ont été mobilisé-es pour accueillir les élèves sans solution d'affectation. Élèves sortant de 3e, adolescent-es déscolarisé-es demandant un retour en formation, élèves de LGT et LP, élèves allophones sont ainsi contraint-es, quand ils ont plus de 16 ans, de renoncer à leur projet d'orientation et d'accepter des dispositifs MLDS, microstructures, propositions d'apprentissage, de privé ou de maintien.



En lire plus sur notre site académique

La situation des moins de 16 ans est édifiante : dans les Bouches-du-Rhône, ils sont plus de 200 à ne pas avoir reçu de proposition d'affectation faute de place. Ces jeunes, qui, au moment du pré-tour, ont été soumis-es à une forte pression pour ajouter des vœux parfois très éloignés de leur projet, ont ensuite subi plusieurs refus, renforçant le sentiment d'échec. Ils et elles se voient aujourd'hui proposer un maintien en classe de 3e, alors que cela n'a jamais été travaillé.

Ce sont les adolescent-es les plus fragiles qui subissent les contraintes de places en lycée public. Cette insécurité dans les parcours scolaires provoque l'angoisse des familles et la démobilisation des adolescent-es.

**Il est urgent que l'éducation nationale respecte le droit à l'éducation pour tout-es dans une formation choisie.**

■ Anna Buccieri

## Du côté de la FSU

### Une année de congrès

Le 11<sup>e</sup> congrès national de la FSU aura lieu à Rennes du 3 au 7 février 2025.

Il sera l'aboutissement de débats, notamment dans les congrès fédéraux départementaux préparatoires qui se tiendront, pour l'académie :

- dans le 04 : les 14 et 15 janvier 2025
- dans le 05 : les 12 et 13 décembre 2024
- dans le 13 : les 15 et 16 janvier 2025
- dans le 84 : les 12 et 13 décembre 2024

Toutes et tous les adhérent-es sont appelé-es à voter sur le rapport d'activité du mandat passé et sur les textes d'orientation et listes de tendances.



Les instances de la FSU sont composées en tenant compte de ce vote.

Le scrutin aura lieu du 7 au 28 novembre 2024.

C'est un moment fort de la vie démocratique de notre fédération, qui se déroule tous les 3 ans.

Votez massivement !

### Le SNES-FSU, syndicat féministe

Un groupe femme s'est constitué au sein de la section académique du SNES afin de traiter des questions féministes liées à l'exercice syndical, au travail et aux carrières.

Ce groupe est à l'initiative du travail engagé contre les VSS au travail et a largement contribué à l'organisation de stages syndicaux (luttés contre les violences sexuelles et sexistes, égalité pro) Le contexte politique actuel est inquiétant et va rendre ce travail encore plus central dans nos luttes :

La nomination de ministres, militant-es de la Manif Pour Tous, ayant voté contre la constitutionnalisation de l'IVG ou contre les avancées des droits des personnes LGBTIQIA+, nous fait craindre le pire sur les acquis sociaux et les droits des femmes.

Les lobbys anti-IVG pullulent, les VSS sont niées et les groupuscules réactionnaires s'organisent déjà contre l'EVARS.

Parce que l'École porte des valeurs fortes de refus de toutes les discriminations et que les femmes y sont majoritaires (71%), elles doivent être protégées de la domination masculine. Il n'en est rien, et la nomination de ce gouvernement va aggraver une situation déjà critique quant aux salaires, aux promotions et aux conditions de travail des femmes.

Le SNES continuera son engagement pour un véritable plan égalité Femmes / Hommes et sa lutte contre les discriminations et les régressions sociales et appelle à participer massivement aux manifestations et rassemblements du Samedi 23 Novembre dans le cadre de la journée de lutte pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles.

■ Groupe Femmes du S3Aix & Ramadan Aboudou, secteur égalité F/H-S4



### Focus Retraité-es Des retraité-es au boulot ? C'est NON !

Faire remplacer les collègues "absent-es" (malades, en congé maternité ou parental...) par des retraité-es qui regagneraient ainsi une place légitime dans la société puisque de nouveau productif-ves, quelle idée géniale du nouveau premier ministre !

Elle n'est hélas pas nouvelle mais s'installe doucement dans les esprits comme du bon sens. Mais NON, Les retraité-es ne seront pas la nouvelle variable d'ajustement de l'Education Nationale, qui a besoin de pré-recrutements financés et planifiés, pour recruter des enseignant-es titulaires, avec des grilles indiciaires revalorisées, des conditions de travail améliorées. Et les retraité-es ont besoin de pensions revalorisées dès le 1er janvier, juste rémunération continuée des services de fonctionnaire. Pensions, santé, autonomie, égalité femmes / hommes, autant de sujets traités lors de l'AG du 14 octobre, en présence de Marie-Laurence Moros secrétaire nationale.

■ Annie Sandamiani

### La lutte continue contre les idées d'extrême-droite

L'extrême droite n'a pas gagné les élections mais ses idées ont gagné du terrain.

Les syndicats restent plus que jamais mobilisés pour faire reculer des idées incompatibles avec nos valeurs de démocratie, d'égalité et de justice.

L'extrême droite défend une vision de l'école réactionnaire et antirépublicaine basée sur l'autoritarisme, la haine, le racisme, l'antisémitisme, les LGBTIphobies et le sexisme.

Face à la pénétration et à la banalisation des idées d'extrême droite dans toutes les sphères de la vie sociale y compris sur les lieux de travail, le SNES-FSU Aix-Marseille s'engage et vous propose un stage le 13 décembre « Lutter contre le racisme et les idées d'extrême droite ».

■ Salima Ouannai

## Formation syndicale

# Le programme 2024-2025 du SNES-FSU Aix-Marseille

Dans un contexte de remise en question de la formation continue sur le temps de travail, mais aussi de fortes inquiétudes sur la réforme de la formation initiale, il est plus que jamais nécessaire de se rencontrer afin de ne plus être isolé-e dans son établissement de s'informer afin de connaître ses droits, d'échanger, de discuter, de résister aux diverses pressions et de proposer des alternatives syndicales.

La formation syndicale est un levier d'action essentiel.

**C'est un droit qui ne s'use que quand on ne s'en sert pas.**

Le syndicalisme est une bataille collective. Ensemble, faisons-le vivre au quotidien. Plus que jamais le contexte nous impose de travailler ensemble à construire et faire vivre une autre politique éducative, pour nos métiers, pour la jeunesse.

➡ <b>Personnels non-titulaires</b>		Jeudi 7 novembre 2024
➡ <b>Lutter contre les violences sexistes et sexuelles</b>		Vendredi 8 novembre 2024
➡ <b>AESH</b>		Mardi 12 et 26 novembre 2024
➡ <b>Je prépare ma mutation inter académique</b>		Plusieurs dates du 5 au 22 novembre 2024
➡ <b>Je prépare ma retraite</b>	pour le 13 pour le 84 pour le 04	Mardi 19 novembre 2024 Mardi 26 novembre 2024 Lundi 9 décembre 2024
➡ <b>SNES-FSU 04 - Collège et Lycée</b>		Mardi 26 novembre 2024
➡ <b>Psy-EN</b>		Vendredi 29 novembre 2024
➡ <b>Lutter contre les idées d'extrême droite et le racisme au travail</b>		Vendredi 13 décembre 2024 Jeudi 23 janvier 2025
	<i>avec l'intersyndicale Educ 13 &amp; VISA 13</i>	
➡ <b>Enseignements artistiques</b>		Vendredi 20 décembre 2024
➡ <b>Bâti, amiante</b>	<i>avec l'intersyndicale Educ 13</i>	Jeudi 12 décembre 2024
➡ <b>J'anime ma section d'établissement – la DGH</b>		Vendredi 31 janvier 2025
➡ <b>Enjeux de l'égalité professionnelle</b>		Mardi 25 février janvier 2025
➡ <b>Santé, conditions de travail</b>		Jeudi 27 février 2025
➡ <b>Le vote, déterminants et évolutions</b>	<i>avec APSES &amp; Coude à coude</i>	Jeudi 13 mars 2025
➡ <b>Stage Collège</b>		Vendredi 21 mars 2025
➡ <b>Stage Lycée</b>		Jeudi 27 mars 2025
➡ <b>AED</b>		Vendredi 28 mars 2025
➡ <b>Admissibles aux concours</b>		Mardi 27 mai 2025
➡ <b>Les enjeux écologiques et l'EN</b>		Jeudi 12 juin 2025

■ Ramadan Aboudou

### Publication du SNES-FSU Aix-Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille / Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@sn.es.edu

Directeur de publication : Ramadan Aboudou

Comité de rédaction : Marion Chopinet, Maria Ignacio et Salima Ouannaï – Maquette : Mélody Martin

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 0727 S 05476

Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 4000 exemplaires



## Le saviez-vous ?

**LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT : n'hésitez pas !**

CHAQUE AGENT, titulaire ou non, a droit à 12 journées de formation syndicale par an. Pour participer, il vous suffit de déposer auprès de la direction de votre établissement, une demande d'autorisation d'absence, au moins un mois avant la date du stage.

**RENSEIGNEMENTS,  
INSCRIPTIONS,  
modèle d'autorisation d'absence**



## À consulter régulièrement



[www.aix.sn.es.edu](http://www.aix.sn.es.edu)

[@SNESAixMars](https://twitter.com/SNESAixMars)

[@snesfsuaixmarseille](https://www.instagram.com/snesfsuaixmarseille)